

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1598

présenté par
M. Viry, M. Colombani, M. Castiglione, Mme de Pélichy et M. Mazaury

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.